

Tableau « Valeurs limites d'immissions »

Recommandations de la CFHA

La CFHA recommande au Conseil fédéral d'adapter les valeurs limites d'immissions (VLI) de l'annexe 7 OPair conformément au tableau ci-dessous afin, qu'elles continuent de répondre aux exigences de la LPE.

Polluant	Unité de temps	AQG OMS 2021	VLI en vigueur (OPair)	Recommandation CFHA 2023
Dioxyde de soufre (SO₂), µg/m³ (voir chap. 8)	Moyenne annuelle et, désormais, moyenne du semestre d'hiver	-	30 ^a	20 ^b
	95 % des moyennes semi-horaires d'une année	-	100	Abroger
	Moyenne par 24 h	40 ^c	100 ^d	40 ^c
Dioxyde d'azote (NO₂), µg/m³ (voir chap. 7)	Moyenne annuelle	10	30	10
	95 % des moyennes semi-horaires d'une année	-	100	Abroger
	Moyenne par 24 h	25 ^c	80 ^d	25 ^c
Monoxyde de carbone (CO), mg/m³ (voir chap. 9)	Moyenne par 24 h	4 ^c	8 ^d	4 ^c
Ozone (O₃), µg/m³ (voir chap. 6)	Saison estivale ^e	60	-	60
	98 % des moyennes semi-horaires d'un mois	-	100	100
	Moyenne par 8 h	100 ^c	-	-
	Moyenne horaire	-	120 ^d	120 ^d
Poussières en suspension / poussières fines (PM₁₀), µg/m³ (voir chap. 4)	Moyenne annuelle	15	20	15
	Moyenne par 24 h	45 ^c	50 ^c	45 ^c
Poussières en suspension / poussières fines (PM_{2,5}), µg/m³ (voir chap. 5)	Moyenne annuelle	5	10	5
	Moyenne par 24 h	15 ^c	-	15 ^c

^a VLI qui englobe également la protection des animaux et des plantes, de leurs biocénoses et de leurs biotopes selon l'art. 1, al. 1, LPE et qui correspond à l'état des connaissances au moment de l'édition de l'OPair en 1985.

^b Valeur des lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air 2000 (OMS, 2000) qui a été fixée pour protéger les forêts et d'autres écosystèmes proches de la nature. Elle s'applique en tant que moyenne annuelle et pour le semestre d'hiver (d'octobre à mars).

^c 99^e percentile (en d'autres termes, trois dépassements par an sont admis).

^d Ne peut être dépassée qu'une fois par an au maximum.

^e Moyenne calculée à partir des moyennes journalières maximales par 8 heures de la concentration d'ozone pendant six mois consécutifs et de la concentration d'ozone la plus élevée en moyenne semestrielle. En Suisse, cela correspond à la période allant d'avril à septembre.